



Nestlé
CÔTE D'IVOIR

RAPPORT

ANNUEL

2004



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 JUIN 2005

EXERCICE 2004

Conseil d'Administration

Rapport du Conseil d'Administration

Rapports des Commissaires aux Comptes

Comptes

Résolutions

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Mlle Virginie MEDAFE

Vice-Président

M. Friedrich MAHLER

Administrateur-Directeur Général

M. Daniel YAPOBI

Administrateurs

M. Dominique DUPONT

M. René AMICHIA

M. Georges N'DIA

Société Nestlé S.A.

Commissaires aux Comptes

Ernst & Young

SIGECO

Commissaires aux Comptes Suppléants

M. Christian MARMIGNON

M. Tiemelé YAO DJUE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 JUIN 2005

Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil d'Administration vous a réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à l'article 24 des statuts afin de soumettre à votre approbation les états financiers de synthèse arrêtés au 31 Décembre 2004 de Nestlé Côte d'Ivoire S.A.

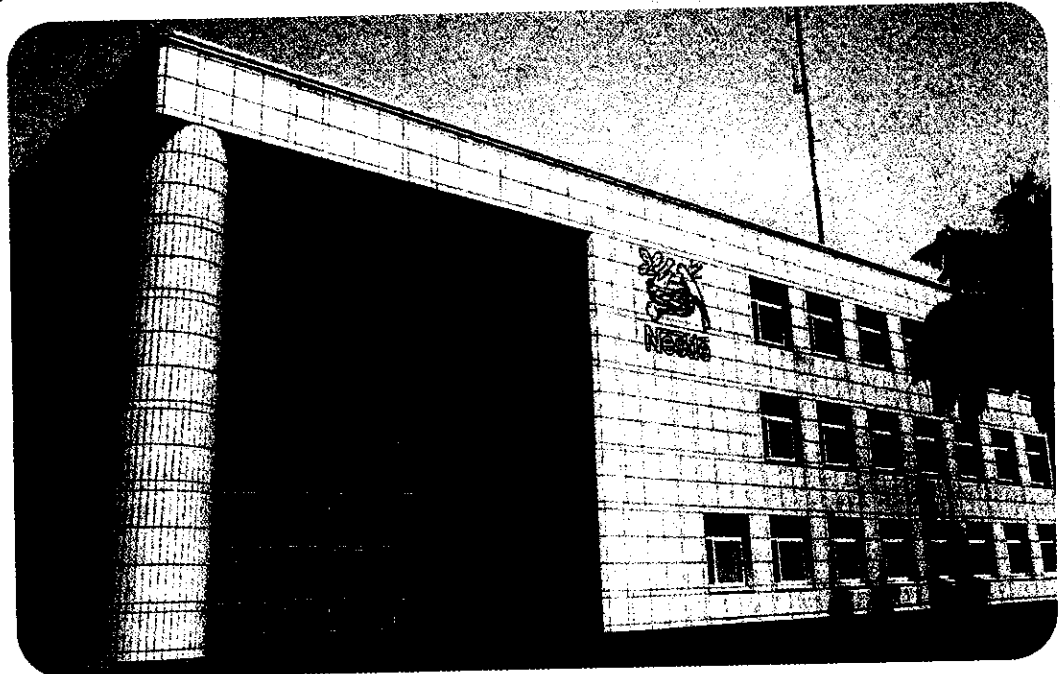
MARCHE DES AFFAIRES

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Pour la troisième année consécutive, les activités de Nestlé Côte d'Ivoire ont continué de se dérouler dans un environnement socio-politique difficile marqué par deux crises plus importantes en mars et en novembre.

L'activité économique locale n'a cessé de se détériorer entraînant par conséquent une diminution du pouvoir d'achat.

Cette crise Ivoirienne s'est également répercutée au niveau de l'économie des pays de la sous région.



Siège régional NESTLÉ

CHIFFRE D'AFFAIRES

L'évolution des ventes au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

Ventes totales hors taxes (millions FCFA)	2002	2003	2004	Variation 2004/2003
Produits laitiers	4 746	5 315	2 071	-61%
Produits infantiles	3 484	3 835	3 046	-20%
Café soluble	32 513	37 332	25 576	-31%
Boissons chocolatées	978	675	785	+16%
Bouillons déshydratés	27 971	28 845	25 452	-11%
Assaisonnement liquide	676	801	542	-32%
Masses bouillons	11 781	13 182	14 176	+7%
Divers	2 115	1 066	986	-7%
Total	84 263	91 051	72 634	-20%

La baisse du chiffre d'affaires de 20% de 2003 à 2004, soit 18 milliards, se répartit entre le marché local pour 4 milliards et les ventes à l'export pour 14 milliards.

Ainsi, les ventes export représentent 60% des ventes globales à fin 2004 contre 64% à fin 2003.

La contre performance des ventes locales résulte d'une part de la situation socio-politique du pays accentuée par les crises de mars et de novembre, mais d'autre part de la forte baisse des ventes des produits laitiers à hauteur de 2,3 milliards. En effet, l'apparition sur le marché des laits liquides concurrents ayant des prix 75% à 100% moins élevés que ceux du Lait Concentré Sucré, a rendu la marque Nestlé moins compétitive et a accentué le déclin de nos ventes.

La baisse drastique des ventes à l'export concerne pour 76%, soit 10 milliards, les ventes de Nescafé. Cette contre performance est due :

- à la perte des marchés consistants tels que celui de la Grèce qui absorbait environ 7 000 tonnes par an et lequel s'approvisionne maintenant à partir de l'Europe en raison de problèmes de capacité d'usines.
- aux mauvaises ventes des sociétés affiliées du fait des stocks élevés dans le commerce.
- au niveau de débiteurs élevé poussant les marchés à mettre l'accent sur le recouvrement de leurs créances.

L'impact financier de la perte de ces ventes export a été dramatique pour les résultats finaux de l'entreprise sachant que le Café Soluble est traditionnellement le produit pourvoyeur de rentabilité.

NESTLÉ CÔTE D'IVOIRE

Société Anonyme au Capital de 5 517 600 000 FCFA

Siège Social : ABIDJAN - Côte d'Ivoire - Cocody, Rue du Lycée Technique
01 BP 1840 ABIDJAN 01

BILAN NESTLÉ CÔTE D'IVOIRE

ACTIF	31/12/04	31/12/03
Immobilisations incorporelles	121 065 673	50 212 129
Immobilisations corporelles	21 156 851 952	20 696 507 594
Immobilisations financières	1 507 106 909	4 666 182 680
Stocks	11 452 764 413	15 746 983 145
Créances et emplois assimilés	20 937 066 912	22 097 837 149
Trésorerie Actif	910 056 286	1 904 056 146
Ecart de conversion Actif	356 937	3 603 463
	56 085 269 082	65 165 382 306

PASSIF	31/12/04	31/12/03
Capital	5 517 600 000	5 517 600 000
Prime de fusion	1 043 156 491	1 043 156 491
Ecart de réévaluation	3 434 584 742	3 434 584 742
Réserves indisponibles	1 103 520 000	1 103 520 000
Réserves libres	795 004 173	795 004 173
Report à nouveau	3 076 427 084	4 203 436 379
Résultat net de l'exercice	-7 922 217 047	3 287 070 705
Emprunt	10 000 000 000	1 000 000 000
Autres dettes financières	2 173 115 919	1 968 816 515
Passif circulant	19 835 174 812	20 947 655 060
Trésorerie Passif	16 993 355 107	21 663 380 959
Ecart de conversion Passif	35 547 801	201 157 282
	56 085 269 082	65 165 382 306

COMPTE DE RÉSULTAT NESTLÉ CÔTE D'IVOIRE

	31/12/04	31/12/03
Ventes de marchandises	3 663 819 532	6 614 909 591
Ventes de produits fabriqués	67 347 450 877	82 911 785 147
Travaux, Services rendus	842 735 108	426 192 312
Production stockée	-1 449 163 831	3 357 044 592
Produits accessoires	780 055 697	1 098 958 512
Autres produits	1 362 709 608	1 208 975 976
Total	72 547 606 991	95 617 866 130
Achats de marchandises et variation de stock	2 316 019 132	3 525 396 829
Achats de matières et variation de stock	20 160 221 021	27 255 319 635
Autres achats et variation de stocks	13 995 769 244	21 629 078 804
Transport	2 683 124 155	3 582 532 701
Services extérieurs	14 896 943 972	14 569 625 297
Impôts et taxes	2 270 907 395	1 561 809 254
Autres charges	2 651 611 284	1 561 784 388
Total	58 974 596 203	73 685 546 908
Valeur ajoutée	13 573 010 788	21 932 319 222
Charges de personnel	13 532 032 768	11 828 008 402
Excédent Brut d'Exploitation	40 978 020	10 104 310 820
Reprises de provisions	818 477 993	771 987 308
Transferts de charges	1 875 415 051	1 952 640 169
Dotations aux Amortissements et provisions	-5 317 692 862	-4 641 524 063
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 582 821 798	8 187 414 234
Revenus financiers	26 762 496	627 500 753
Gains de change	218 981 260	205 282 793
Frais financiers	-2 862 452 205	-2 432 971 199
Pertes de change	-79 367 641	-39 577 402
Dotations aux Amortissements et provisions		-1 122 552 819
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-5 278 897 888	5 425 096 360
Moins-value et plus-value de cession	-2 668 636 102	20 316 345
Charges HAO	-5 102 819	
Produits H.A.O.	45 419 762	
Impôts sur le résultat	-15 000 000	-2 158 342 000
RESULTAT NET	-7 922 217 047	3 287 070 705

I - MARCHÉ LOCAL - CÔTE D'IVOIRE DÉVELOPPEMENT PAR GROUPE DE PRODUITS

PRODUITS LAITIERS

Les efforts de l'année ont visé les objectifs suivants :

- Etablir NIDO comme référence de la Nutrition des enfants en différenciant la marque de ses principaux concurrents,
- Etendre l'usage du LCS Nestlé aux préparations culinaires (desserts,),
- Lancer une nouvelle catégorie de crème à café en poudre pour le café sous marque COFFE MATE.

La très forte concurrence d'aliments lactés a limité notre marge de manœuvre face à la baisse du pouvoir d'achat de nos consommateurs.

Tout en poursuivant les efforts ci-dessus, notre priorité en 2005 consistera à rechercher une source d'approvisionnement plus compétitive pour nos produits, afin d'améliorer nos résultats.



NUTRITION INFANTILE

En tant que référence en matière de nutrition infantile, Nestlé s'efforce d'offrir la meilleure nutrition à chaque étape spécifique du développement de l'enfant tout en respectant strictement le code de l'OMS.

Dans le respect de cet engagement pour notre gamme de farines infantiles Nestlé, nous poursuivrons les efforts de communication axés sur les étapes de développement plutôt que sur l'âge.



CAFÉ SOLUBLE

Le développement de la consommation de Nescafé auprès des jeunes reste notre priorité. Des efforts importants en matière d'échantillonnage et de communication pour mieux faire connaître les vertus du café à travers notre marque NESCAFE continuent d'être déployés chaque année.

En plus de la variété NESCAFE Classic, NESCAFE CREM 3 en 1 a été lancé pour offrir un choix plus large aux consommateurs. Un effort particulier dans la distribution de ce nouveau produit sera entrepris en 2005 pour améliorer les ventes.



BOISSONS CHOCOLATÉES

Le développement de la consommation de boissons chocolatées reste faible en dépit d'efforts commerciaux importants. Il est apparu nécessaire de compléter notre offre de produits pour répondre à une exigence grandissante des mères en matière de nutrition de leurs enfants.

NESTLÉ MILO apporte dès le matin, le complément nutritionnel nécessaire au besoin en énergie des enfants en âge scolaire. Associé au sport en milieu scolaire, NESTLÉ MILO bénéficiera d'un soutien commercial important en 2005.



PRODUITS CULINAIRES

En dépit d'une demande globale en baisse, MAGGI a maintenu son leadership sur le marché en restant la marque la plus active dans le domaine de l'innovation, de la rénovation et de la communication avec ses consommateurs.

Dans un environnement de forte concurrence, les efforts commerciaux seront poursuivis, sur notre gamme de bouillons, ainsi que sur celle de nos assaisonnements liquides pour défendre notre position de leader, et pour apporter les innovations nécessaires au développement de nos volumes.



SERVICE CONSOMMATEURS

La mission du Service Consommateurs qui consiste en priorité à s'assurer de notre proximité avec les consommateurs pour rester à leur écoute, les informer, les conseiller et apporter des solutions à leurs préoccupations, exige, dans le contexte économique difficile actuel, encore plus d'engagement pour générer des idées de nouveaux produits afin que les messages de nos marques soient plus conformes aux attentes.



Le Club MAGGI Cuisine plus

FOODSERVICES

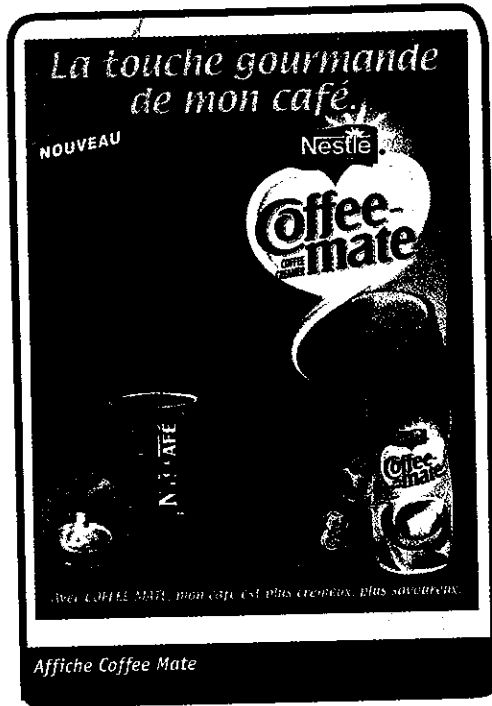
Générer efficacement la demande pour nos marques dans les points de consommations hors foyers, exige une parfaite connaissance du secteur informel (abokis, kiosques, maquis) aussi bien que du secteur formel (cantines, restaurants, hôtels) pour proposer des solutions de produits et de services conformes aux exigences de leurs métiers respectifs.

Après avoir consacré nos efforts à l'amélioration de la visibilité de nos marques en 2004, nos efforts consisteront à structurer la distribution de nos produits dans le canal foodservice porteur de développement de nos volumes.



Pousse - pousses NESCAFÉ

COMMUNICATION



Affiche Coffee Mate



Affiche du jeu de la promo «la cuisine du bonheur»



Affiche de la Nouvelle bouteille arôme MAGGI



Affiche MAGGI



Affiche NESCAFÉ crem 3 en 1



Affiche du jeu de la promo village 2005



Affiche Milo

II – MARCHÉS EXPORT

Le Chiffre d'affaires Export de NCI en 2004 :

- En valeur : 42 807 millions de FCFA contre 56 897 millions pour 2003 soit une baisse de -25%, baisse du chiffre d'affaires qui s'explique par la mauvaise performance des marchés de la région pour la presque totalité des groupes de produits.
- En volumes : 29 330 Tonnes contre 33 666 Tonnes en 2003, soit une baisse de 13%.

Les destinations de produits fabriqués dans nos 2 usines de Yopougon et d'Abidjan ont été principalement la région Central & West Africa Region (CWAR) et la Grèce (NESCAFE).

Le Volume exporté par site de production :

- **Fabrique de Yopougon** : 24 069 Tonnes soit 82% contre 69% en 2003.
- **Fabrique d'Abidjan** : 5 261 Tonnes soit 18% contre 31 % en 2003.

Les destinations les plus importantes en terme de volume ont été, le Sahel : 6 646 Tonnes (23%), le Ghana : 5 188 Tonnes (18%), la Guinée : 4 338 Tonnes (15%), le Sénégal : 4 126 Tonnes (14%), et la Grèce : 3 223 Tonnes (11%), passant du coup de deuxième à la cinquième position, et le Nigeria : 3 162 Tonnes (10%).

Le Volume exporté par groupe de produits :

- **Culinaires** : 23 573 Tonnes soit 80% du volume total.
- **Boissons** : 5 261 Tonnes soit 18 % du volume total.
- **Céréales / Nutrition/ Laits** : 496 Tonnes environ 2%.

INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement en immobilisations ont régressé en 2004 comparé à 2003. Nous avons néanmoins investi à hauteur de 4.376 millions FCFA en 2004 soit 6,1 % du chiffre d'affaires.

Les investissements se rapportent principalement à l'outil de production à savoir :

- Augmentation de capacité de production Cubes et Tablettes Maggi
- Augmentation de capacité de production Nescafé Stick pack 2 G
- Amélioration du dispositif de traitement des eaux
- Remplacement de véhicules de vendeurs

RÉSULTATS

Pour la première fois, Nestlé Côte d'Ivoire a enregistré une perte nette s'élevant à 7 922 millions. Toutefois, en déduisant de ce résultat la provision de FCFA 2.5 milliards résultant de la dépréciation de Nestlé Sahel laquelle est imputée dans le report à nouveau, la perte réelle de l'exercice est de FCFA 5 327 millions.

Ce résultat s'explique en grande partie par la perte des ventes tant en local qu'à l'export ne permettant pas d'absorber les frais fixes. En effet, malgré une relative bonne maîtrise des frais fixes en valeur absolue, ces derniers n'ont pas pu être absorbés par la marge variable dégagée par les ventes. La non-absorption des frais fixes de fabrication pour cause de faible production, s'est située à FCFA 1 168 millions.

De plus, les produits ayant été les plus affectés par la baisse des ventes, Café et Culinaires, sont ceux ayant les meilleures rentabilités.

En supplément, plusieurs effets exceptionnels ont contribué à affecter le résultat. Il s'agit notamment de :

- L'incidence d'un contrôle fiscal ayant engendré des frais de l'ordre de 1 360 millions en terme de droits simples plus pénalités.
- D'une provision pour créances douteuses constituée à hauteur de 994 millions liée à une malversation découverte au mois de septembre 2004.
- De provisions pour marchandises défectueuses à hauteur de 662 millions liées à la décision prise au niveau Régional de retirer du marché tous les Cérélac label 4 mois afin de se conformer au code de l'OMS, et tous les produits de marque Klim lancés en 2003 qui n'ont pas connu le succès escompté et arrivant à péremption.

SITUATION FINANCIÈRE

Du fait de la mise sur pied d'un prêt du Centre de Coordination Nestlé à hauteur de 5 milliards, nous avons pu réduire les dettes financières à court terme, constituées essentiellement de crédits spot, à un niveau de 15 milliards de FCFA en fin 2004 contre 21 milliards de FCFA en 2003.

Les capitaux propres hors pertes nettes de l'exercice s'élèvent à 14,9 milliards de FCFA et représentent 65,4 % de l'actif net immobilisé.

ACTION - BOURSE

De même qu'en 2003, le cours de l'action Nestlé Côte d'Ivoire est resté relativement stable au cours de l'année 2004. La valeur de l'action qui était à 72.500 FCFA en début d'année s'élève à 71 000 FCFA au 31.12.2004.

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif global de Nestlé Côte d'Ivoire a connu une baisse significative en 2004, passant de 854 salariés à fin décembre 2003 à 821 salariés au 31 décembre 2004.

Cette baisse est due essentiellement au départ volontaire de plusieurs collaborateurs des fabriques, principalement celle d'Abidjan Zone 4.

Ce plan de départ volontaire, élaboré et exécuté dans de bonnes conditions, après avoir épuisé toutes les autres solutions possibles en accord avec nos partenaires sociaux, s'est avéré nécessaire pour tenir compte de la difficile situation de cette fabrique.

Notre politique d'expatriation, demeurée dynamique, a néanmoins connu des perturbations occasionnées par la situation de crise que traverse la Côte d'Ivoire. Le personnel expatrié vivant en Côte d'Ivoire a donc dû quitter notre pays en fin d'année pour reprendre provisoirement fonction dans les pays de la sous-région.

Au plan social interne, l'esprit de groupe et d'appartenance à la famille Nestlé a été remarquable pendant la dernière crise comme en témoignent les grands efforts du personnel et leurs chefs respectifs qui, avec beaucoup de discipline ont su assurer la continuation de la production dans une atmosphère de sérénité, poursuivant ainsi la bonne marche de nos affaires.

Au niveau de la formation, Nestlé - CI a maintenu les efforts des années passées. Elle a assuré le développement des collaborateurs à travers de nombreux séminaires organisés aussi bien à l'étranger qu'en interne et au plan externe en Côte d'Ivoire, en regroupant des participants issus de divers pays autour de certaines valeurs comme le savoir-être et le savoir-faire à forte valeur ajoutée.



AFFECTATION DES RÉSULTATS

Après constitution de la provision pour impôt minimum forfaitaire, la perte nette de l'exercice s'élève à FCFA 7 922 217 047. Dans ces conditions, votre Conseil d'Administration estime ne pas pouvoir verser de dividendes aux actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2004 et se propose d'affecter comme suit les résultats :

Perte nette de l'exercice	(7 922 217 047) FCFA
Report à nouveau	3.076.427.084 FCFA
Total	(4 845 789 963) FCFA
Dividendes aux actionnaires	0 FCFA
Report à nouveau	(4 845 789 963) FCFA

PERSPECTIVES 2005

L'année 2005 reste tributaire de l'évolution de la situation de crise politique en Côte d'Ivoire. En effet, non seulement cette situation affecte nos ventes locales car nous n'avons toujours pas accès au Nord et à l'Ouest du pays, mais a également un impact sur l'économie des pays « inland » de la sous région au vu du renchérissement des coûts des intrants.

D'autre part, nous ne pouvons pas nous permettre d'être optimistes sur nos marchés export car malgré les efforts de restructuration en cours, nous n'obtenons pas encore les résultats escomptés.

Par conséquent, les exportations de Nestlé Côte d'Ivoire risquent de rester à un niveau encore faible.

Après les importants investissements réalisés en 2003 & 2004, l'année 2005 connaîtra des investissements modérés de l'ordre de FCFA 2 880 millions.

NESTLÉ CÔTE D'IVOIRE, S.A.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I- OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Un litige oppose votre Société à une société concurrente dans le secteur des cubes et bouillons culinaires. Cette dernière accuse Nestlé Côte d'Ivoire de plagiat sur l'emballage des tablettes de format 10 grammes et l'a, à cet effet, assignée en justice au cours de l'exercice.

Dans un avis publié dans le quotidien Fraternité Matin du 2 mai 2005, la société plaignante informe le public que par jugement n° 2593 du 19 avril 2005 rendu par le tribunal correctionnel d'Abidjan, la société Nestlé Côte d'Ivoire est condamnée à lui payer la somme de FCFA 700 millions à titre de dommages-intérêts et à retirer du commerce la tablette de format 10 grammes conditionnée dans l'emballage en damier.

Par ordonnance n° 148 2005 du 4 mai 2005, Nestlé Côte d'Ivoire a obtenu une suspension provisoire d'exécution de ce jugement et est autorisée à assigner la société plaignante à l'audience du 23 mai 2005 devant la première chambre correctionnelle afin qu'il soit statué sur la continuation ou non des poursuites exposées ci-dessus.

À la date de rédaction du présent rapport, cette audience n'ayant pas encore été tenue, nous ne sommes pas en mesure de préjuger de l'incidence finale de ce litige pour votre Société. Nous estimons toutefois que, conformément à la règle de prudence, cet événement postérieur aurait dû conduire la direction à appréhender ce risque dans les comptes au 31^{er} décembre 2004.

Sous cette réserve, nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le droit comptable de l'OHADA.

II- VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

ERNST & YOUNG

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 17 mai 2005

NESTLÉ CÔTE D'IVOIRE, S.A.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la convention suivante, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Cocontractant : Nestlé, S.A.

Administrateur concerné : Nestlé, S.A.

Nature et objet : Par un contrat de cession en date du 15 juillet 2004, Nestlé Côte d'Ivoire S.A. a cédé à Nestlé S.A. la totalité des 421.700 actions qu'elle détenait sur Nestlé Sahel, S.A. au prix unitaire de FCFA 1.185,68 par action, soit un prix de cession global de FCFA 500 millions.

Modalités et rémunération : Cette cession a été enregistrée dans les comptes clos le 31 décembre 2004 dégageant une moins-value de FCFA 2.594 millions.

2. Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Cocontractant : Monsieur Geoffrey Watson

Administrateur concerné : Monsieur Geoffrey Watson

Nature et objet : Convention de rémunération de Monsieur Geoffrey Watson en qualité de Directeur Général de votre Société jusqu'au 31 août 2004.

2.2 Cocontractant : Monsieur Olivier Desponds

Administrateur concerné : Monsieur Olivier Desponds

Nature et objet : Convention de rémunération de Monsieur Olivier Desponds en qualité de Directeur Général adjoint de votre Société jusqu'au 31 août 2004, puis Directeur Général de votre Société à compter du 1^{er} septembre 2004.

2.3 Cocontractant : Nestlé, S.A.

Administrateur concerné : Nestlé, S.A.
Nature et objet : Garantie irrévocable et inconditionnelle de Nestlé S.A. en tant que caution solidaire à la couverture de l'emprunt obligataire émis par votre Société.
Modalités et rémunération : Cette garantie est rémunérée par une commission de 1 % calculée sur l'encours moyen de l'emprunt obligataire. La commission supportée à cet effet par votre Société au cours de l'exercice 2004 s'élève à FCFA 100 millions.

2.4 Cocontractant : Nestlé Sahel, S.A. unipersonnelle

Administrateur concerné : Monsieur Geoffrey Watson jusqu'au 15 juillet 2004 puis Nestlé, S.A..

a) Convention de refacturation de charges de fonctionnement

Nature et objet : Refacturation à Nestlé Sahel d'une quote-part des charges des services informatique, ressources humaines, et supply chain, et autres services extérieurs (eau, électricité, téléphone...).
Modalités et rémunération : Les produits perçus par votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 96 millions hors taxes.

b) accord d'approvisionnement temporaire

Nature et objet : Vente de Nescafé dans les pays du Sahel par Nestlé Côte d'Ivoire en raison du fait que Nestlé Sahel ne remplit pas toutes les conditions l'autorisant à effectuer cette vente.
Modalités et rémunération : En contrepartie de cette concession, votre Société verse à Nestlé Sahel une rémunération équivalente à 60 % du montant des investissements engagés par Nestlé Sahel pour l'entretien, le maintien et le développement de son réseau dans les pays concernés.
La charge comptabilisée par votre Société en rémunération de cette concession s'élève à FCFA 1.270 millions hors taxes.

3. En application des articles 441 et 447 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciale et du GIE, nous vous signalons que les conventions suivantes conclues au cours de l'exercice, n'ont pas fait l'objet par omission, d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

3.1 Cocontractant : Nestlé, S.A.

Administrateur concerné : Nestlé, S.A.
Nature et objet : Garantie irrévocable et inconditionnelle de Nestlé S.A. en tant que caution solidaire à la couverture du prêt accordé à votre Société par le Centre de Coordination Nestlé.
Modalités et rémunération : Cette garantie est rémunérée par une commission de 1 % calculée sur l'encours moyen du prêt. La commission supportée à cet effet au cours de l'exercice 2004 par votre Société s'élève à FCFA 25 millions.

3.2 Cocontractant : Nestlé Sahel, S.A. unipersonnelle

Administrateur concerné : Monsieur Geoffrey Watson jusqu'au 15 juillet 2004 puis Nestlé, S.A.
Nature et objet : Utilisation par Nestlé Sahel d'une partie des locaux du siège de Nestlé Côte d'Ivoire.
Modalités et rémunération : Par un avenant au contrat de bail en date du 5 janvier 2004, le loyer mensuel passe de FCFA 2.183.333 en 2003 à FCFA 3.332.453 en 2004. Les produits perçus par votre Société au titre de cette convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'élèvent à FCFA 40 millions.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

ERNST & YOUNG

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 17 mai 2005

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2005

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes et les explications complémentaires fournies par le Conseil d'Administration :

- Approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils sont présentés et desquels résulte une perte nette de FCFA 7 922 217 047.
- Approuve en outre toutes les opérations et mesures traduites par lesdits états financiers de synthèse ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Donne acte au Conseil d'Administration de l'exécution des prescriptions des articles 438 et 440 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, accepte, ratifie et prend acte des opérations effectuées.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2004 :

Perte nette de l'exercice	(7 922 217 047)
Report à nouveau exercice précédent	3 076 427 084
Total	(4 845 789 963)
Dividende aux actionnaires	0
Report à nouveau	(4.845 789 963)

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau le solde de (4 845 789 963).

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs démissionnaires et quitus aux Administrateurs en fonction pour leur gestion au titre de l'exercice 2004.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie les cooptations de Messieurs Friedrich MAHLER et Daniel YAPOBI en qualité de nouveaux Administrateurs, décidées lors de la séance du Conseil d'Administration du 16 mai 2005, pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats de Monsieur N'DIA Georges, Administrateur, Monsieur AMICHIA René Administrateur et NESTLE SA Administrateur viennent à expiration ce jour, renouvelle leurs mandats pour une période de quatre ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes viennent à expiration ce jour, décide de :

- nommer le Cabinet KPMG en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire
- nommer Monsieur Franck Nangbo en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet KPMG
- renouveler le mandat du Cabinet ERNST & YOUNG en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire
- nommer le Cabinet SIGECO en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet ERNST & YOUNG en remplacement de M. Christian MARMIGNON

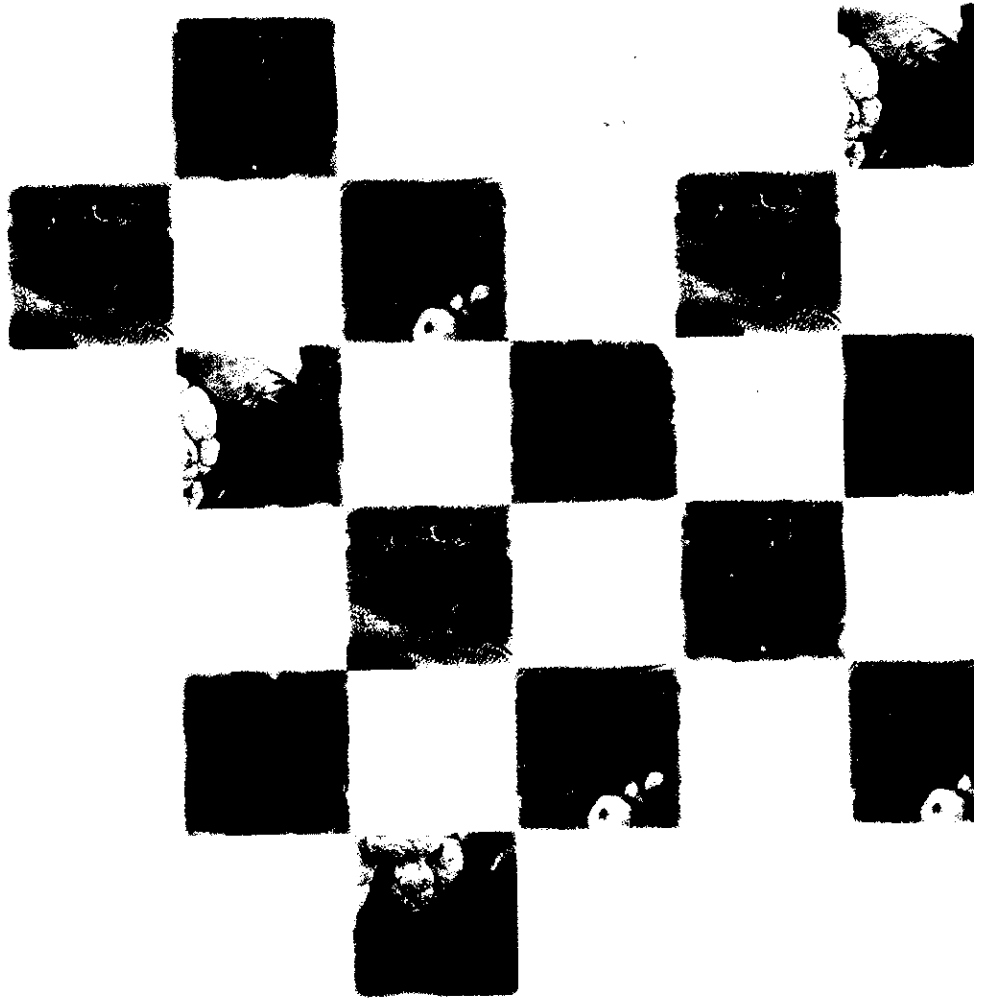
pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à FCFA 26 550 000 par an le montant des indemnités de fonction du Conseil d'Administration, à compter du premier jour de l'exercice en cours.

HUITIÈME RÉOLUTION

Pour accomplir toutes formalités, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou une copie du procès verbal de l'Assemblée Générale.



McCANN



Route du Lycée Technique
Tél. : 22 44 44 44 - Fax : 22 44 41 41